



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Moréac, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Président du Centre communal d'action sociale.

Membres présent.es :

ROSELIER Pascal, PICAUT Marie-Pierre, MARZIN Mikaël, ROHMER Christine, MANDART Rolande, POULIZAC Marie-Thérèse, LE CLAINCHE Marie-Paule, LE HAZIF Marie-Annick, LE NET Karine

Absent.es excusé.es:

LE PALLUD Sonia

Absent.es :

LE TOHIC Morgane

Le Conseil d'administration a désigné PICAUT Marie-Pierre en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil d'administration : 06 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024 et 03 décembre 2024
2. Point sur la soirée théâtre du 26/01/2025
3. Présentation du nouvel agent sur le poste assistante comptable et CCAS
4. Débat d'Orientation Budgétaire (présentation du R.O.B.)
5. Dossier d'aide sociale
6. Point sur le projet « Carhaiment autonome » du CHU de Brest
7. Renouvellement du bouquet de services numériques Mégalis
8. Divers

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 17 septembre 2024 et 03 décembre 2024

Non notés dans la convocation, les procès-verbaux ont été ajoutés au conseil avec l'acceptation des membres présents. Aucune observation n'a été émise par les membres du Conseil d'administration concernant les procès-verbaux des séances du 17 septembre 2024 et 03 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur ROSELIER Pascal, Président du CCAS, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE les procès-verbaux des séances du CCAS du 17 septembre 2024 et 03 décembre 2024.

2. Point sur la journée théâtre du 26/01/2025

Retour sur la pièce de théâtre « Mon père avait trois vaches », produit par Stéphane LE LOUER. La pièce engagée a été globalement appréciée. Nous remercions tous les membres du CCAS qui ont œuvré pour la bonne tenue de la journée. Les membres du conseil ont émis vouloir refaire cette action, avec une piste vers l'association de théâtre de Régigny.

Par ailleurs, le bénéfice de la journée théâtre d'un montant de 830 euros a été reversé au profit de l'association Accueil Solidarités. 830 euros représentent 2 semaines de pauses de travail pour les familles accueillies. Une photo a été prise pour symboliser le don à l'association Solidarités.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le

ID : 056-265600908-20250401-PV_13_03_25_CA-AU

3. Présentation du nouvel agent sur le poste assistante comptable et CCAS

Présentation de Noémie LE BIHAN arrivée au poste d'assistante comptable et CCAS depuis le 20 janvier 2025.

4. Débat d'Orientation Budgétaire (présentation du R.O.B.)

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025,

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2025,

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et de dispositions législatives, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Cette obligation incombe aux communes de 3 500 habitants et plus, et à leurs établissements publics administratifs.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires contenant les données synthétiques sur la situation financière du CCAS informe l'assemblée délibérante de la situation financière et comptable et des orientations budgétaires 2025 de l'établissement. Il constitue une base pour les échanges au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ;
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ;
- **APPROUVE** le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires et à prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

5. Dossier d'aide sociale

Information du dossier d'Aide Sociale Hébergement renouvelé pour une personne accueillie au Foyer de Vie Les Bruyères à Plumelec.

6. Point sur le projet « Carhaiment autonome » du CHU de Brest

Retour sur le projet « Carhaiment autonome ». Mickaël MARZAN a pris contact le 15 janvier 2025 avec Patricia LE GOFF, directrice du Centre de Colpo, pour présenter le projet déjà en place auprès du CHU de Brest. Madame LE GOFF s'est dit intéressée par le projet. A suivre.

7. Renouvellement du bouquet de services numériques Mégalis

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 056-265600908-20250401-PV_13_03_25_CA-AU

Monsieur ROSELIER Pascal, maire et président du CCAS, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la dématérialisation, nous avons accès à des services numériques sécurisée, piloté par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne. La commune utilise les services de dématérialisation des marchés publics depuis et pour la télétransmission des actes et pièces au comptable.

Ce bouquet est pris en charge par la communauté de commune : Centre Morbihan Communauté.

Le bouquet de services numériques proposés pour la période 2025-2029 est joint en annexe 1.

Considérant le fait que la convention Mégalis Bretagne initiale arrive à échéance le 30 avril 2025,

Considérant également le fait que l'accès et l'utilisation du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature électronique d'une charte d'utilisation,

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d' :

- **AUTORISER** Monsieur ROSELIER, Président du CCAS ; et Madame PICAUT Marie-Pierre, Vice-Présidente du CCAS, à signer la charte d'utilisation Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2025-2029.

Les dispositions de cette charte d'utilisation sont définies en annexe de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

8. Divers

- Point sur les différents dossiers suivis par Marie-Pierre PICAUT en cours
- Association Les Bouchons d'Agathe : Présentation du projet. Karine LE NET va distribuer les affiches dans les commerces de Moréac.
- Cuisiniers solidaire : Présentation du projet. L'atelier cuisine serait pour 12 personnes d'un montant entre 300 euros et 330 euros (en ajoutant des frais de déplacement). L'association Cuisiniers Solidaires propose à deux membres du CCAS de participer à l'activité un vendredi matin à Vannes. Cette proposition est ouverte et gratuite aux élus et habitants.
- Autres sujets évoqués : Sécurité Routière et Inclusion informatique. Ces actions ont déjà été menées mais aucune demande des habitants par la suite n'a été évoquée.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h30.

Monsieur le Président du CCAS,
Pascal ROSELIER

